

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2010 au 31/12/2010		31.12.2009
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	409 820.88		353 519.17
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	112 449.75		104 664.23
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 165 895.64		1 154 438.35
CHARGES SOCIALES	403 818.29		367 682.34
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		44 737.64	49 797.56
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	14 737.64		18 827.56
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS	30 000.00		12 500.00
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			18 470.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	88 656.89		83 942.36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		2 225 379.09	2 114 044.01
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	21 940.32		41 506.75
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		21 940.32	41 506.75
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)			
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		2 247 319.41	2 155 550.76
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		81 445.23	56 204.47
TOTAL GENERAL		2 328 764.64	2 211 755.23

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2010 au 31/12/2010		31.12.2009
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	66 207.65		63 593.22
SOUS-TOTAL A		66 207.65	63 593.22
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	2 059 968.60		1 883 836.71
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	21 595.51		102 505.57
COLLECTES			
COTISATIONS	11 095.36		9 888.89
AUTRES PRODUITS	87 508.28		82 498.20
SOUS-TOTAL B		2 180 167.75	2 078 729.37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 246 375.40	2 142 322.59
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 294.97		15 484.07
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 294.97	15 484.07
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	42 550.47		38 250.76
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 573.80		5 697.81
REPRISES SUR PROVISIONS	30 970.00		10 000.00
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		77 094.27	53 948.57
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		2 328 764.64	2 211 755.23
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		2 328 764.64	2 211 755.23

BILAN

Actif	Du 01/01/2010 au 31/12/2010			31.12.2009
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 750.43	7 315.63	3 434.80	3 677.44
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	10 750.43	7 315.63	3 434.80	3 677.44
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	201 387.07	153 791.99	47 595.08	41 656.29
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	68 127.17	67 667.75	459.42	711.60
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	1 674.52	759.94	914.58	1 123.90
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	28 747.88	19 886.20	8 861.68	11 936.29
AUTRES	102 837.50	65 478.10	37 359.40	27 884.50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	312.52		312.52	312.52
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.24		15.24	15.24
PRETS				
AUTRES	297.28		297.28	297.28
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	212 450.02	161 107.62	51 342.40	45 646.25
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES				
CREANCES	309 818.18		309 818.18	231 835.54
CREANCES USAGERS ET COMPTE RATTACHES				
AUTRES	309 818.18		309 818.18	231 835.54
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	483 326.39		483 326.39	454 312.05
DISPONIBILITES	151 386.24		151 386.24	134 235.79
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 592.82		4 592.82	3 410.57
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	949 123.63		949 123.63	823 793.95
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 161 573.65	161 107.62	1 000 466.03	869 440.20

BILAN

Passif	31/12/2010 Montant	31.12.2009 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	484 939.15	428 734.68
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	81 445.23	56 204.47
TOTAL FONDS PROPRES (1)	566 384.38	484 939.15
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 514.03	7 508.32
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	4 514.03	7 508.32
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	570 898.41	492 447.47
PROVISIONS POUR RISQUES		18 470.00
PROVISIONS POUR CHARGES	98 466.91	76 647.19
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	98 466.91	95 117.19
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	45 695.17	27 756.01
DETTE FISCALES ET SOCIALES	241 937.28	187 882.23
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 302.58	32 096.49
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 165.68	34 140.81
TOTAL DETTES (5)	331 100.71	281 875.54
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 000 466.03	869 440.20

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Exercice N-1 du 01.01.2010 au 31.12.2010

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachés à des participations	0.00	0.00	0.00
Prêts (1)	0.00	0.00	0.00
Autres	297.28	297.28	0.00
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	0.00	0.00	0.00
Autres	309818.18	309818.18	0.00
Capital souscrit - appelé, non versé	0.00	0.00	0.00
Charges constatés d'avance	4592.82	4592.82	0.00
Total	314708.28	314708.28	0.00

(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0.00
Prêts récupérés en cours d'exercice 0.00

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

ETAT DES CREANCES ET DETTES

Dettes (b)	Montant brut	Degre d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an	Echéances à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à 2 ans au maximum à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts (2) et dettes auprès des étab. de crédit à plus de 2 ans à l'origine	0.00	0.00	0.00	0.00
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0.00	0.00	0.00	0.00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	36326.00	36326.00	0.00	0.00
Dettes fiscales et sociales	241937.28	241937.28	0.00	0.00
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres dettes (3)	2302.58	2302.58	0.00	0.00
Produits constatés d'avance	41165.68	41165.68	0.00	0.00
Total	321731.54	321731.54	0.00	0.00

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 0.00

Emprunts remboursés en cours d'exercice 0.00

(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné) 0.00

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Association VILLENVIE

Rapport du Commissaire aux Comptes

Bilan du 01 janvier 2010

Au 31 décembre 2010



Christophe BERA

Expert Comptable
Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre association, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « VILLENVIE » tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre association. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I/ Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II/ Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III/ Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Pol sur Mer,
Le 23 mai 2011.

C. BERA



Christophe BERA
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
363, rue de la République
59430 SAINT-POL SUR MER
Tél. 03 28 66 51 61



Christophe BERA

Expert Comptable
Diplômé par l'Etat
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Association VILLENVIE
Résidence Jean BART
Rue de la République
59430 SAINT POL SUR MER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010.

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisé des conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

- Mise à disposition de matériel par la Ville de Saint Pol sur Mer pour 86 885 € au titre de l'exercice 2010.

Saint Pol sur Mer, le 23 mai 2011.
Christophe BERA
Commissaire Aux Comptes